



particule ancestrale et nom unique en France

Par **Cyb**, le **09/09/2009** à **14:19**

Bonjour,
mon nom de famille, unique en France, date environ de l'an 1100. Hélas, au fil des siècles et, certainement, de la révolution, la particule a disparue.
Je souhaite retrouver cette particule attachée à notre nom afin de la transmettre à mes fils.
Comment faire ?
Merci de votre aide

Par **Kely**, le **12/10/2009** à **01:57**

bonjour,

Article 61 du code civil

Toute personne qui justifie d'un intérêt légitime peut demander à changer de nom.

La demande de changement de nom peut avoir pour objet d'éviter l'extinction du nom porté par un ascendant ou un collatéral du demandeur jusqu'au quatrième degré.

Le changement de nom est autorisé par décret.

allez voir ce lien

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1656.xhtml>

et tenez moi au courant sur kelyhadd@hotmail.com

a bientôt

Par **Cyb**, le **12/10/2009** à **09:34**

bonjour,
je vous remercie pour ces informations que je vais étudier avec soin.
Je vous tiendrai au courant de mes démarches éventuelles à venir
Bien cordialement